



FICHE TECHNIQUE

222001

BENZO 009

NEUTRALISANT CORRECTEUR LIQUIDE POUR SOLUTIONS AQUEUSES RÉDUCTEUR DE PH

BENZO 009 est une préparation à base d'une association synergisée d'acides minéraux à haut pouvoir tampon.

Éléments de composition autorisés par l'arrêté du 8 septembre 1999 relatif aux produits de nettoyage des surfaces et objets pouvant entrer au contact de denrées alimentaires, produits et boissons de l'homme et des animaux.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

Etat physique	: LIQUIDE
Masse volumique à 20°C	: 1.19 G/L ± 20 G/L
PH à 1% dans l'eau	: 1.20
Réaction chimique	: ACIDE
Couleur	: INCOLORE
Tension superficielle à 1%	: 43,7 DYNE/CM

PROPRIETES PRINCIPALES

BENZO 009 est un concentré en matières actives miscible instantanément dans des solutions aqueuses qui permet d'abaisser la valeur du Ph de l'eau de bouillie phytosanitaire et augmente l'efficacité du traitement.

BENZO 009 est très **économique**, très **efficace** et **rapide**, quelques millilitres suffisent pour permettre d'ajuster le PH de l'eau de bassins ou eau de dilution destinée à la préparation de bouillie de traitement selon les recommandations.

BENZO 009 améliore la pénétration dans les plantes et confère une stabilité efficace dans le cycle de croissance de floraison.

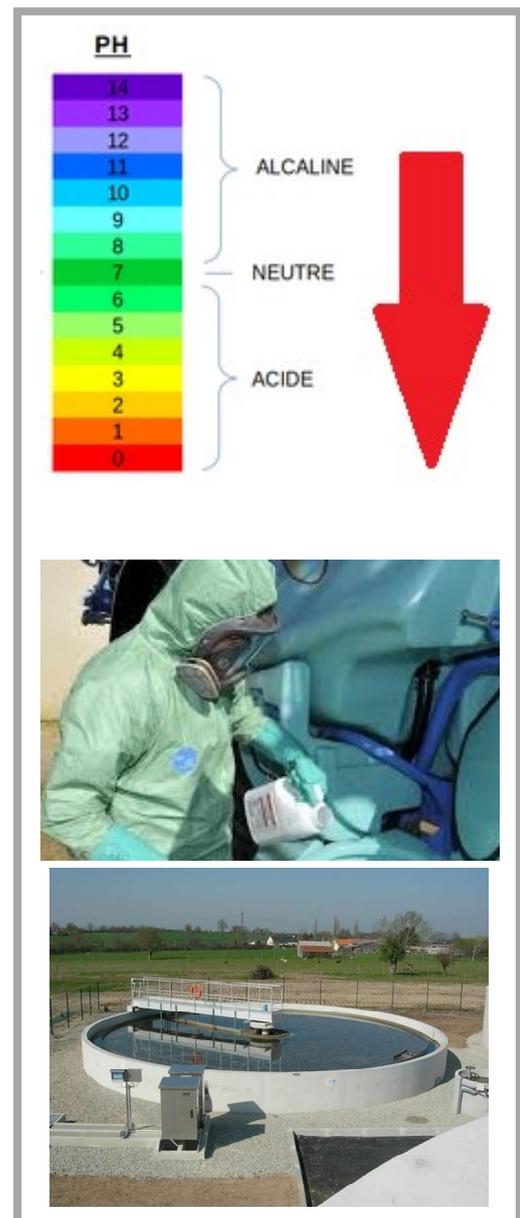
BENZO 009 permet également par sa mouillabilité et ses fonctions acides, d'éviter l'entartrage, l'obstruction de tuyaux, canalisations, buses, de pulvérisation utilisés lors d'applications de produits alcalins souvent visqueux. Assure l'élimination de dépôts de tartres organo-calciques dans les canalisations, tuyauteries, circuits d'arrosage, d'irrigation.

MODES ET DOSES D'EMPLOI

BENZO 009 s'ajoute directement dans la cuve du pulvérisateur, préalablement remplie de bouillie phytosanitaire.

• **Dosage d'emploi** : pour abaisser le ph d'une unité, ajouter **40ml pour 100L de bouillie phytosanitaire**.

• Pour les bassins, les fontaines, les piscines, les spas : ajouter 0,1L/10m³ pour baisser le ph de 0,1 unité.



RECOMMANDATIONS



H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

P260 Ne pas respirer les poussières /fumées /gaz /brouillards /vapeurs /aérosols. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/ ... P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion

Contient de l'ACIDE PHOSPHORIQUE et de l'ACIDE NITRIQUE

Ne pas mélanger ou mettre au contact avec des alcalins forts ou de l'eau de javel (chlore).

Refermer l'emballage après chaque utilisation.

Protéger du gel au stockage.

Toujours effectuer au préalable, un essai sur un petit échantillon avec le produit à neutraliser pour déterminer concentration nécessaire, compatibilité pour obtenir le pH désiré

Les renseignements que contient cette fiche technique ont pour but de vous conseiller mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

EXTRAIT CONDITIONS DE VENTE :

Assurance qualité ISO 9001

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la **date limite d'utilisation optimale conseillée (DLUOC) est de un an**. En conséquence l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

Nota : Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27/03/1987 mis en vigueur au 01/01/1988.